

INTERVENTION « SPORT, LAÏCITÉ ET FAIT RELIGIEUX »



BENJAMIN COIGNET

Benjamin COIGNET, Sociologue du sport, directeur Adjoint de Trajectoire Ressources
(2008-2011)



Une absence de traitement scientifique sur la gestion du fait religieux dans sport et/ou du lien sport-laïcité : pourquoi ?



On en peut pas objectiver le lien entre religions et clubs sportifs dans les quartiers ?

Une réalité passée au filtre d'autres grilles de lecture : intégration, insertion, etc. ?

Ce n'est pas un objet sociologique ?

Je regardais ailleurs ? Je suis passé à côté ?

On m'a caché des choses ?

C'est une problématique (trop) récente : un fait social non « étudiable » pour le moment ?

La religion n'influence pas l'innovation sociale par le sport ?



I. CE SACRÉ SPORT !



LE SPORT EST UNE RELIGION

Un système de croyances dans les valeurs « naturelles »

Des rites propres à chaque discipline

Des récits religieux (l'épopée, etc.)

Des lieux de culte (le stade au milieu du village, l'INSEP, etc.)

Des institutions qui convertissent (fédérations, etc.)

Des croyants plus ou moins modérés

Des pratiquants plus ou moins modérés

UN NOUVEAU RÉCIT SANTÉISTE : LE SPORT POUR ÊTRE EN BONNE SANTÉ

Un crédo « bouger pour être sain »

La conversion des corps impulsée par des entrepreneurs de bien-être corporel (médecins, kinés, éducateurs, coachs)



CE QUI UNIT LES PRO ET LES ANTI-SPORT : LA CROYANCE DANS L'EXISTENCE D'UNE RELIGION SPORTIVE

« Pour moi, le sport était une religion avec église, dogmes, culte... mais surtout sentiment religieux »

Pierre de Coubertin

« Beaucoup disent de moi, "tu es dieu", et moi, je leur réponds "vous dites n'importe quoi". Dieu est Dieu et moi, je suis un simple footballeur ».

Diego Maradona

« Le sport c'est l'opium du peuple »

Jean-Marie Brohm (sociologue critique)

LE SPORT COMME OFFRANDE AUX DIEUX

- Le sport est un objet de culte assumé !
- Les sports antiques comme des actes religieux : les rassemblements sportifs dans des lieux sacrés où sacrifices, offrandes et prières se succèdent tout au long des rencontres
- « **Le beau geste apparaît comme une offrande aux dieux, car il traduit ce qu'on peut faire de mieux** », souligne Isabelle Queval, maître de conférences en sciences de l'éducation.
- Durant plusieurs siècles, la religion catholique se détournera des jeux considérés comme source de jouissance ... donc de péché : les activités physiques disparaissent du champ religieux



LE DOGME QUI INSPIRE TOUJOURS ! L'OLYMPISME DE PIERRE DE COUBERTIN

Pierre de Coubertin (1863-1937) :

- *« Rebronzer la race française »*
 - *Réformer la société par la pédagogie ; réformer la pédagogie par le sport*
 - *L'Olympisme comme stratégie : la religion athlétique*

Fonctions sociales de la religion réinvesties par le sport dans le dogme :

- *Le sport comme « apaiseur social »*
- *Le sport comme préparateur à la guerre*
- *Le sport au service du colonialisme*



ZOOM SUR LES RITUELS EN KARATÉ

EN KARATÉ LE SALUT EST UN RITUEL FAIT À CHAQUE DÉBUT ET FIN DE COURS.

C'EST L'EXPRESSION DU RESPECT QUE CHAQUE KARATÉKA DOIT AVOIR ENVERS LE DOJO, ENVERS LE KARATÉ (SA PHILOSOPHIE), ENVERS LES ANCIENS MAÎTRES ET LE MAÎTRE FONDATEUR MAIS AUSSI ENVERS SON SENSEI ET ENVERS LES AUTRES ÉLÈVES.

ZOOM SUR LES RITUELS EN KARATÉ

ZAREI : C'EST UN SALUT
QUE L'ON FAIT À GENOUX
EN DÉBUT ET EN FIN DE
COURS



RITSUREI : AVANT UNE
COMPÉTITION, AVANT CHAQUE
EXERCICES, AVANT CHAQUE
PARTENAIRES, AVANT
D'ENTRÉE SUR LE TATAMI



2. DEPUIS LE XXÈME SIÈCLE... UN DIALOGUE ENTRE LA RELIGION SPORTIVE ET LES AUTRES RELIGIONS...



LE SPORT MODERNE ENTRE EN RELIGION ?

Fin XIX ème siècle : le sport moderne en gestation pour préparer la guerre avec une triangulaire « républicaine »

(Bleu) Les patronages catholiques souhaitent procurer aux jeunes « *des loisirs sains et honnêtes* ». La Fédération gymnique et sportive des patronages de France, fédération affinitaire d'inspiration catholique, naît ainsi en 1898.

= le sport pour toucher du monde

= la démocratisation du sport sous l'impulsion des patronages (Gym, athlé, basket, football)

(Blanc) Les Amicales Laïques se créent dans le rapport de force entre la République et l'Eglise

(Rouge) Le sport « rouge » ouvrier, communiste

LE SPORT MODERNE ENTRE EN RELIGION ?

LA MESSE OU LE MATCH ?

- Le sport se fracture depuis I siècle avec en toile de fond le rapport au religieux (*Le basket : sport bleu et le rugby : sport blanc*)
- L'Eglise retrouve une fraîcheur via le sport au Xxème siècle
- Mais l'Eglise est divisée sur la question sportive :
 - les anti-sport sont contre les choses du corps
 - les pro-sport démontrent l'ascèse du sport (dépassement de soi, etc.)
- Au fil des années, le sport gagne en popularité et les patros deviennent désuets, décalés des attentes des jeunes

QUELQUES TRACES AUJOURD'HUI



Le stade porte le nom de Ernest-Théodore Valentin Deschamps (1868-1949) dit l'abbé Deschamps, prêtre français et fondateur de l'Aj Auxerre.



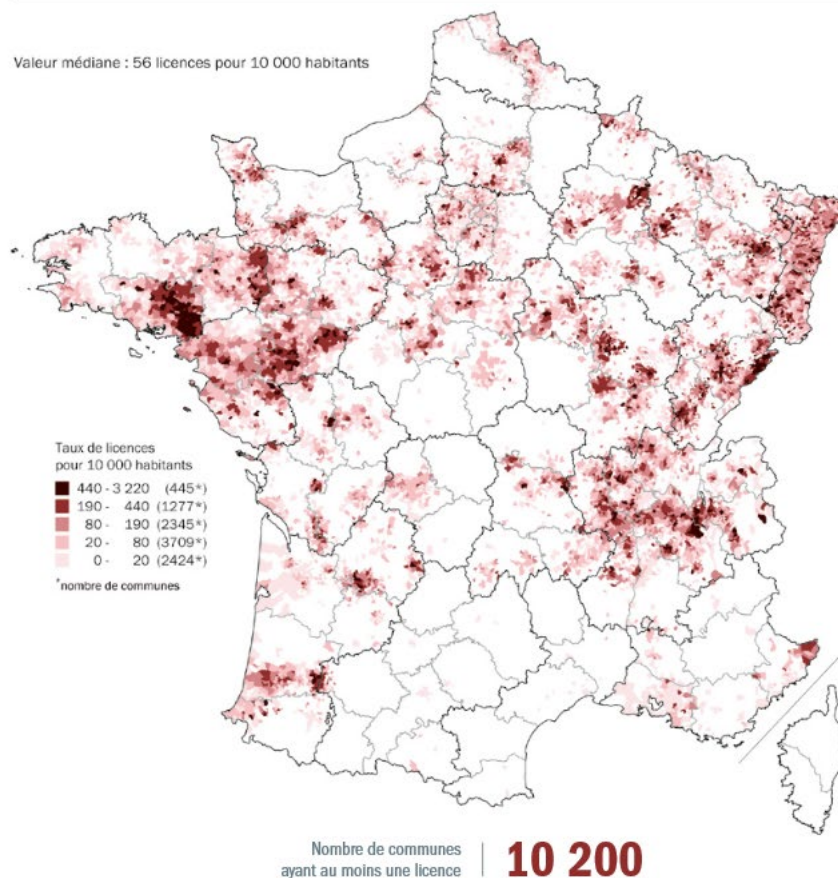
3. LE DÉVELOPPEMENT D'UN SPORT CONFESSIONNEL AUJOURD'HUI ?



LE DÉVELOPPEMENT D'UN SPORT CONFESIONNEL ?

FÉDÉRATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE FRANCE

Carte du taux de licence pour 10 000 habitants



135,3 | Nombre moyen de licences par club

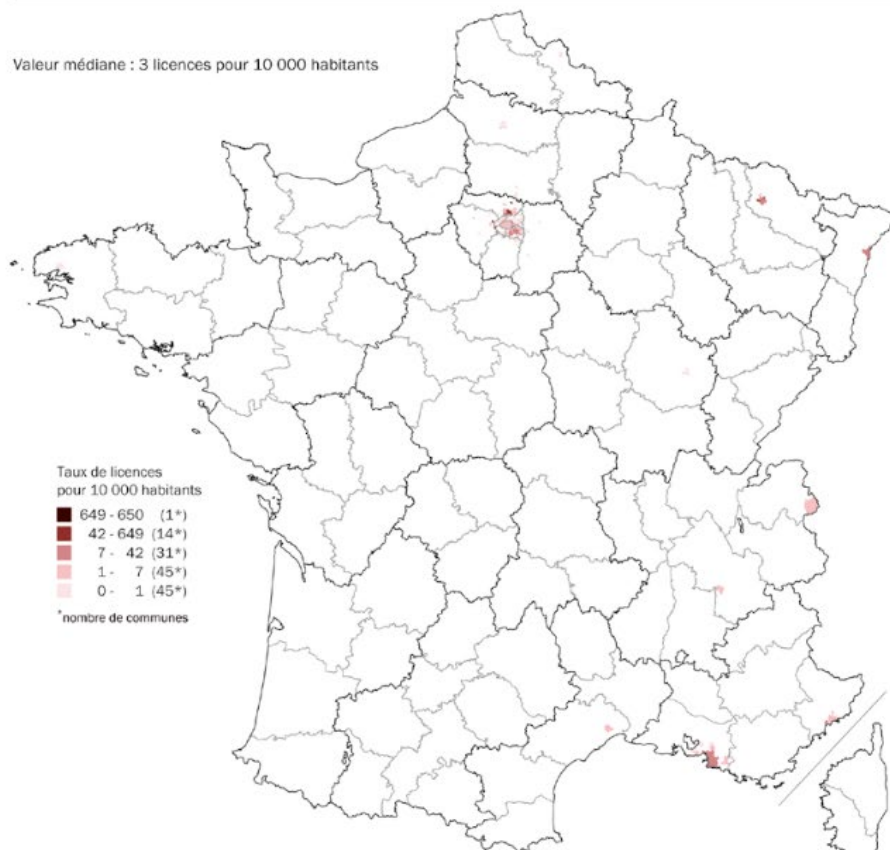
	Hommes	Femmes	Total
Nombre de licences	75 426	157 146	232 572
Taux de licences en ZUS	2,1 %	2,3 %	2,3 %
Âge médian	20	15	16

	Pôle Urbain	Espace périurbain	Autres espaces	Ensemble
Population totale	58,6 %	23,9 %	17,4 %	100,0 %
Nombre de licences	54,0 %	29,4 %	16,6 %	100,0 %
Population hommes	57,9 %	24,5 %	17,6 %	100,0 %
Nombre de licences hommes	57,3 %	27,9 %	14,8 %	100,0 %
Population femmes	59,3 %	23,4 %	17,3 %	100,0 %
Nombre de licences femmes	52,3 %	30,2 %	17,5 %	100,0 %

LE DÉVELOPPEMENT D'UN SPORT CONFESIONNEL ?

FÉDÉRATION SPORTIVE ET CULTURELLE MACCABI

Carte du taux de licence pour 10 000 habitants



Nombre de communes
ayant au moins une licence | **136**

192,0 | Nombre moyen
de licences par club

	Hommes	Femmes	Total
Nombre de licences	4 367	2 642	7 009
Taux de licences en ZUS	9,4 %	24,8 %	12,0 %
Âge médian	12	26	13

	Pôle Urbain	Espace périurbain	Autres espaces	Ensemble
Population totale	58,6 %	23,9 %	17,4 %	100,0 %
Nombre de licences	99,8 %	0,2 %	0,0 %	100,0 %
Population hommes	57,9 %	24,5 %	17,6 %	100,0 %
Nombre de licences hommes	99,8 %	0,2 %	0,0 %	100,0 %
Population femmes	59,3 %	23,4 %	17,3 %	100,0 %
Nombre de licences femmes	99,8 %	0,2 %	0,0 %	100,0 %

<https://maccabiparis.com/>

LE DÉVELOPPEMENT D'UN SPORT CONFESSIONNEL ?

- Il n'existe pas de club sportif explicitement musulman aujourd'hui !
- Des associations de type confessionnel tentent de se monter depuis quelques décennies et provoquent des interrogations :
 - *L'histoire se répète-t-elle comme aux plus belles heures de l'affrontement République / Eglise ?*
 - *Une menace communautariste où le sport sert le religieux ? Une instrumentalisation de l'espace associatif par les extrémistes religieux ? (pilotage souterrain ?)*
 - *Une pratique sportive freinée par les interdits religieux ?*
 - *Une pratique sportive qui met la laïcité voire la République en péril ?*
 - *Est-ce qu'il se joue autre-chose dans les clubs sportifs ?*

4. SPORT ET LAÏCITÉ : C'EST QUOI LE PROBLÈME ?

UNE ENQUÊTE EXPLORATOIRE SUR BESANÇON



UNE ENQUÊTE EXPLORATOIRE SUR BESANÇON

- **But** : Poser la question de l'application du principe de laïcité dans le sport.
- **Objectif général** : faire un état des lieux afin de comprendre les représentations et les positionnements des acteurs locaux

UNE ENQUÊTE EXPLORATOIRE SUR BESANÇON

Les questions abordées

- ✓ Quelles sont les représentations des acteurs locaux du sport sur la laïcité ?
- ✓ Comment le fait religieux est-il pris en compte ?
- ✓ Est-ce que cela pose problème dans les structures sportives ?

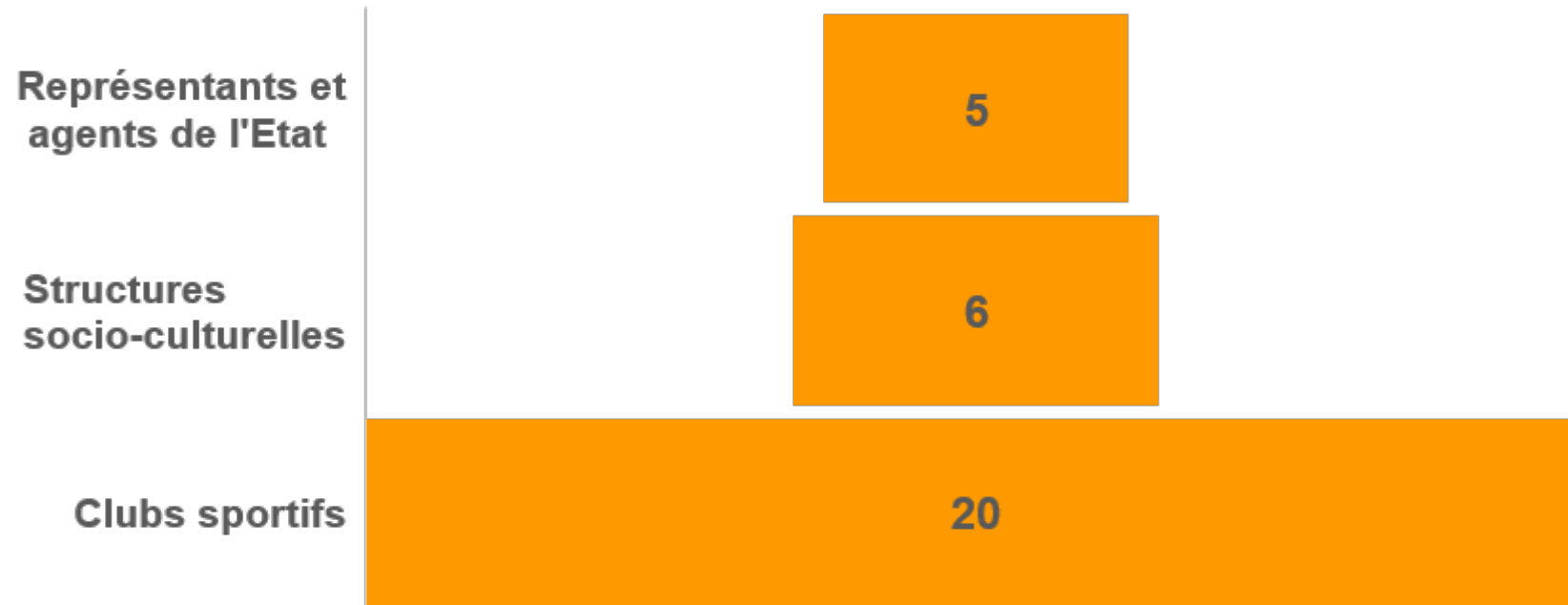
UNE ENQUÊTE EXPLORATOIRE SUR BESANÇON

Plus précisément :

- La nourriture
- Les pratiques et rituels religieux interférant avec les rituels du sport (jeûne, prières,...)
- Les signes ostentatoires de religion (habillement, apparence physique...)
- La mixité de genre et la place de la femme
- La place des échanges et de la parole religieuse dans la pratique sportive (prosélytisme, discussions apaisées...)

UNE ENQUÊTE EXPLORATOIRE SUR BESANÇON

- 31 entretiens réalisés



POINT DE VUE DES CLUBS SPORTIFS ET STRUCTURES SOCIOCULTURELLES

Le plus souvent, **les codes et règles du sport ne permettent pas l'expression de sa confession religieuse** (visibilité du corps, demandes spécifiques d'aménagements, etc.)

- *Exemple* : Les codes vestimentaires du sport priment sur l'expression de la religion.

Face à une situation jugée « problématique », **les personnes concernées en discutent, des consensus et des adaptations sont trouvés**

- *Exemple* : adaptation de la nourriture dans un club
- *Exemple plus compliqué* : mise en place de créneaux exclusivement féminins (pratiquantes) permettant un premier accès à la pratique sportive, avec pour objectif, à moyen terme, une ouverture à la mixité

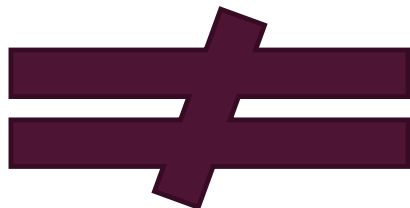
POINT DE VUE REPRÉSENTANTS ET AGENTS DE L'ETAT

Les élus, agents, représentants de l'Etat semblent inquiets de la pratique de faits religieux dans les clubs et s'interrogent sur :

- La justification des adaptations de la pratique sportive à des fins religieuses (ex : adaptation au ramadan, créneaux non mixtes...), au risque de ne pas pouvoir permettre l'accès au sport pour tous.
- La crainte du développement d'un communautarisme religieux dans les clubs
- Le retrait des jeunes filles de la pratique sportive à l'adolescence à cause de la religion
- Le besoin de formation des acteurs du monde sportif aux principes de la laïcité.

LA QUESTION REPOSE DONC SUR UN PARADOXE

Les clubs précisent qu'il n'y a pas de grandes difficultés dans la gestion du fait religieux dans le sport *(rareté, prise en compte de beaucoup de demandes individuelles, échanges, etc.)*



Les élus, agents, représentants de l'Etat semblent inquiets de la pratique de faits religieux dans les clubs

Les guides de l'Observatoire de la Laïcité font remonter des difficultés vécues dans les structures publiques et privées.

DE NOMBREUSES QUESTIONS ÉMERGENT ...

- Pourquoi une différence de point de vue entre éducateurs et responsables ?
- Est-ce lié à leur connaissance du sujet ou à la peur d'être stigmatisé ?
- La méthode de l'entretien est-elle la bonne méthode ?

- Globalement, qu'en est-il de la question de la laïcité dans le sport ?
- Qu'en est-il de la gestion du fait religieux ?
- Le sport est-il épargné ? Est-il un espace protégé de la « poussée » du religieux dans la société ?
- Est-il au contraire « *un jardin* » pour le fait religieux ?
- N'y a-t-il pas une confusion entre la gestion du fait religieux et les pratiques de radicalisation ?
- Quelles règles s'appliquent ?
- Comment aborder le sujet au sein des clubs ? Pourquoi aborder le sujet au sein des clubs ?
- Y a-t-il un problème de laïcité dans le sport ?
- Pourquoi les autres structures connaissent-elles plus de difficultés que dans le domaine sportif ?
- Connait-on suffisamment la laïcité ? Sa méconnaissance entraîne t-elle une invisibilité dans le sport ?

5. QUELQUES REPÈRES RÈGLEMENTAIRES... QUI AIDENT... OU PAS



L'EXEMPLE DE LA NON-MIXITÉ DANS LE SPORT

La non-mixité dans le sport est autorisée par la loi.

- La question de la non-mixité des pratiques n'est pas automatiquement à rattacher au fait religieux
- Il n'y a pas d'obligation de mixité au sein des clubs sportifs.
- Une exception est en effet prévue par l'article 225-3 du Code pénal qui autorise en matière d'accès aux biens et services, les différences fondées sur le sexe lorsque cette différence de traitement est justifiée notamment par :
 - Le respect de la vie privée et de la décence ;
 - La promotion de l'égalité des sexes ou des intérêts des hommes ou des femmes ;
 - La liberté d'association ou l'organisation d'activités sportives (dans le cadre des clubs privés unisexes ou des manifestations sportives unisexes).
- **Donc la liberté d'association et l'organisation d'activités sportives déroge aux principes de non-discrimination et permet une non-mixité des clubs et des équipes. Il peut donc y avoir des clubs de femmes et des clubs d'hommes sans être discriminant.**

COMMENT LA NEUTRALITÉ S'ENTEND-ELLE EN MATIÈRE DE PRATIQUE SPORTIVE ?

- La neutralité de la pratique sportive ne découle pas exclusivement du principe de laïcité mais du respect des valeurs du sport, des règles du jeu (cf. tenue vestimentaire, etc.)
- Les fédérations sportives agréées et délégataires exercent une mission de service public :
 - Les bénévoles sont soumis s'ils exercent une mission de service public
 - Les arbitres et juges sportifs également
 - Les dirigeants et encadrants des ligues professionnelles également
 - Les dirigeants et encadrants de ligues régionales et de comités départementaux aussi
 - ... mais les clubs sportifs professionnels ne sont pas soumis au principe de neutralité car ils poursuivent un but lucratif
 - ... mais les clubs sportifs amateurs ne sont pas soumis au principe de neutralité (mais peuvent prendre des mesures restrictives à l'exercice de la liberté de conscience)

LE PROSÉLYTISME DANS LES ESPACES SPORTIFS

- Le prosélytisme désigne l'attitude de personnes cherchant à « *susciter voire forcer l'adhésion* » d'autres personnes (d'un public éventuellement) à leur foi. Il vise à terme la conversion de l'autre et pour ce qui nous occupe, sa conversion religieuse
- Le prosélytisme se caractérise non pas par le port de signes religieux mais par le comportement (des écrits, des paroles, des actes)
- **Les lieux de pratique sportive ne peuvent pas être des espaces de prosélytisme**, quel qu'il soit, ni religieux, ni politique.
 - En réalité, il ne s'agit pas directement d'une question de laïcité mais elle découle des valeurs du sport : lorsque l'on fait du sport, on n'est pas de telle ou telle origine, on n'est pas croyant ou athée, on n'est pas de droite ou de gauche, on est là pour la pratique, au-delà de là d'où on vient.